

FLASH INFO n°3

Septembre/Octobre 2020

COMMUNE DE SERIGNE

**CONSEILS MUNICIPAUX du mardi 8 septembre
et du mardi 6 octobre**

Mardi 8 septembre 2020

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine



➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUILLET**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet à l'unanimité.

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Le camion de notre employé communal a nécessité une intervention par l'entreprise MULOT 85 pour un montant de 1142,66€ HT.
- Devis pour le volet architectural et paysager du lotissement « Gerbier 3 » par l'architecte TANGUY Gwénaél pour un montant de 1400€ HT.
- Devis pour des études géotechniques sur 12 parcelles communales constructibles par l'entreprise ALIOS Ingénierie pour un montant de 2000€ HT.
- Remboursement d'arrhes suite à une annulation de la location de la salle polyvalente en raison du COVID pour un montant de 132€.

➤ **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

Le Conseil Communautaire du Pays de Fontenay a décidé la création d'une CLECT. Sa mission sera de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle devra garantir l'équité financière entre les 2 administrations.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Yves Baudry titulaire et Monsieur Romain Dieumegard suppléant.

➤ **BUDGET COMMUNE/DECISION MODIFICATIVE**

- Suite à plusieurs recettes (taxes, fonds, etc..) une opération de virement du compte fonctionnement a été réalisée sur la ligne investissement afin de répondre au mieux aux projets à venir.

- Le conseil Municipal réfléchit à un projet de CITY-PARK qui pourra être réalisé sur le terrain de sport de notre école et il demande à Monsieur Le Maire de faire les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

➤ GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT/ AIDE DIRECTE « FACADE ET TOITURE » POUR L'EMBELLISSEMENT DU CENTRE-BOURG

- Dans le cadre de l'embellissement des toitures et des façades du centre-bourg, la communauté de communes souhaite verser une aide de 1000€ par projet éligible aux différents critères établis par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAHRU).
- Cette aide est conditionnée à la participation financière de la commune et l'habitation doit être dans le périmètre établi par la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et propose **une aide de 500€ pour les 2 premiers dossiers** et ceci chaque année le temps de l'opération (2020-2025).

Pour plus de renseignements, prenez contact en Mairie avec Marylène LERIDON, la référente du dossier.

➤ FIBRE OPTIQUE

- E-collectivités a retenu la société LINKT pour le déploiement de la fibre dans toutes les mairies de Vendée.
- En partenariat avec Vendée Numérique, la commune peut prétendre à une aide jusqu'à 10 000€/3 ans avec une subvention supplémentaire de 1000€ / site soit 2000€ pour Sérigné (pont Wifi avec l'école et la salle socio-culturelle).
- LINKT propose un abonnement mensuel sur 36 mois de 20 méga à 320€ HT soit 384€ TTC, les frais de raccordement sont offerts si souscription avant novembre 2020 (600€ HT)

Le Conseil Municipal accepte le devis de LINKT.

➤ DROIT DE PREEMPTION

La municipalité ne souhaite pas préempter sur les parcelles bâties et non bâties de la rue du Général Bonnaud, de la rue de Fontenay et de la rue du pré du puits.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec 87 élèves (plus 4 à venir en cours d'année scolaire). Madame GUERIN Anne remplace Monsieur THOUZEAU. Le maire tient à remercier les personnes qui ont participé aux travaux du bloc sanitaire (2 sanitaires supplémentaires).
- ✓ Un nouveau permis va être déposé pour le projet des vestiaires de foot.
- ✓ Antenne relais Orange : les travaux ont pris du retard suite à la rupture d'approvisionnement de pièces.
- ✓ La COVID représente à ce jour pour notre commune un coût de près de 20 000€ (augmentation des charges de personnel communal, suspension de loyers, perte des locations de salles, augmentation du coût des repas scolaires, achats de masques, gels hydro-alcooliques...)

- ✓ Le classement des archives réalisé par une archiviste de la maison des communes s'est achevé dans le délai prévu (8/10 semaines).
- ✓ Une commission a été créée pour organiser des événements (ex : expositions dans la salle socio-culturelle). **Si vous souhaitez exposer vos œuvres (peintures, dessins, sculptures, etc...) faites-vous connaître en Mairie.**

MARDI 6 OCTOBRE 2020

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE

Le Conseil approuve le procès-verbal du conseil Municipal du 8 septembre à l'unanimité.

➤ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Achat de matériels portatifs sur batterie (perforateur, visseuse et meuleuse) chez BILLAUD SEGEBA pour un montant de 732.80€ HT
- Achat de livres pour la bibliothèque chez FLORILEGE pour 417.34€ HT
- Achat de décorations pour Noël (guirlandes et ampoules) chez DECOLUM pour 864.32€HT

➤ DECISIONS PRISES PAR LE PREMIER ADJOINT

- Contrat de maintenance de la VMC double flux à la Mairie avec l'entreprise CARRE pour un montant de 204.44€ HT/an
- Contrat de maintenance du chauffage de l'école et de la salle polyvalente avec l'entreprise CARRE pour un montant de 337.10€ HT/an.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY / PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

- La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée peut prétendre au transfert de compétences en matière d'élaboration du PLU pour en faire un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ce qui ne garantit pas un agrandissement des zones constructibles sur notre commune.
- Le Conseil Municipal refuse le transfert de compétences au Pays de Fontenay au 1^{er} Janvier 2021.
- La commune étudie la possibilité de refaire un PLU dans les années à venir....

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY /RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, celui-ci est validé par le Conseil Municipal.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la démission de Madame Bertille EGEA qui a suivi son mari pour raison professionnelle, 2 agents en place vont augmenter leur temps de travail à partir du 15 octobre. Monsieur Le Maire va modifier le tableau des effectifs.

➤ LOTISSEMENT LE GERBIER 2

Dans le cadre des travaux du lotissement le Gerbier2, la maîtrise d'œuvre du permis d'aménager va être confiée au cabinet VERONNEAU de Fontenay pour un montant de 10 600€ HT.

➤ TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2021

Le 15 novembre 2018, le Conseil Municipal avait voté pour fixer la taxe d'aménagement de la commune à 1%, la nouvelle équipe souhaite maintenir cette taxe au même taux à partir du 1 er janvier 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur Le Maire remercie les bénévoles qui ont répondu présents lors de l'opération « Nettoyons la Nature ».
- ✓ En raison de la situation sanitaire, le défilé du 11 novembre et le dépôt de gerbes seront certainement annulés ou en petit comité comme pour le 8 mai dernier. Renseignez-vous à la Mairie quelques jours auparavant.
- ✓ Suite aux recommandations gouvernementales, les salles communales ne peuvent plus être louées.
- ✓ L'antenne relais ORANGE située à la station de lagunage sera mise en fonction fin novembre.
- ✓ Des travaux d'arasements des banquettes ont été faits, nous remercions les agriculteurs qui ont apporté leur aide lors de ces travaux afin d'évacuer la terre.
- ✓ Dans le cadre de la décentralisation de l'école de musique et si les mesures Covid nous le permettent, les auditions de l'école de musique auront lieu
le mercredi 25 novembre à la salle polyvalente de 19h à 20h.
Si vous désirez encourager les jeunes musiciens, si vos enfants ont envie de faire de la musique, rejoignez-nous ce soir-là.



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAIQUE

Assemblée Générale : **Vendredi 6 novembre 2020 à 20h** à la salle socio-culturelle.

BIBLIOTHEQUE « Au Fil des Mots »

La rentrée est faite... Enfin....

Nos bénévoles sont à pied d'œuvre, motivés pour cette nouvelle année de lecture. Ils vous attendent avec impatience :

- les lundis de 14h à 16h,
- les mercredis de 10h à 12h
- les samedis de 9h30 à 11h30

(Les règles COVID sont toujours applicables, mais laissent assez de liberté pour effectuer vos choix à votre rythme).

De nouveaux livres nous arrivent tous les quinze jours via la Bibliothèque Départementale et d'ici la fin de l'année nous allons investir dans de nouveaux ouvrages pour continuer à constituer notre fond de roulement (revues, documentaires, bandes dessinées, romans pour tous les âges et tous les goûts). Donnez-nous vos idées, venez émuostiller nos cellules grises en nous communiquant vos envies de lecture, vos auteurs préférés et vos coups de cœur littéraires.

« VENEZ VITE, nous avons besoin de vos lumières afin de rendre notre bibliothèque attrayante pour tous. »

Nous sommes en train de semer des graines de nouvelles idées et de nouveaux projets pour donner envie à un public plus vaste de nous rejoindre. (Un projet de médiathèque numérique donnant accès à différentes ressources numériques : Autoformation, presse en ligne, livres numériques, musique, cinéma). Alléchant n'est-ce pas ?

Les graines germeront-elles, les projets prendront-ils vie ? Seul l'avenir nous le dira.

Les idées et l'aide des jeunes de la commune seraient les bienvenues pour nous aider à mener ce projet à terme. Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Mais nous gardons toujours au programme les belles réussites des années passées. « Les Visiteurs du Soir » sont programmés pour le 4 juin 2021. Croisons les doigts pour que cette belle soirée puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Nos bénévoles se remettent au travail dès le mois d'octobre pour vous offrir une magnifique soirée lecture et animation sur le thème de New-York. Réservez votre soirée, le mois de juin.... C'est presque demain. Alors tous à vos agendas et n'oubliez pas, venez nous rencontrer à la mairie trois fois par semaine, vous ne le regretterez pas.

APE (parents d'élèves)

Vos papiers ?

Tous invités à participer !

des projets pour notre école !

L'association des parents d'élèves organise une **grande collecte de papiers à Sérigné**

Les bénéfices résultant des tonnages serviront à financer les projets de l'école.

100 % des papiers collectés par le Sycodem sont recyclés. Merci pour votre geste en faveur des enfants ! et de l'environnement !

Où déposer ? Quand déposer vos papiers ?

Du 3 au 10 novembre 2020
=> parking près de l'école

Sygodem
CITY@

Les parents d'élèves organisent une collecte de papiers du 3 au 10 novembre 2020 sur le parking près de l'école. L'argent récupéré servira à financer les sorties des élèves, l'achat de matériels et à financer les projets.

5

Vos papiers ?

des projets pour notre école !

Je collecte les papiers de la maison, des voisins, du bureau... → Il dépose ces papiers dans la benne réservée, à proximité de l'école → Le recycleur reverse à l'école la valeur des tonnages collectés

L'association des parents d'élèves organise une **grande collecte des papiers**.

Les bénéfices résultant des tonnages serviront à financer les projets de l'école.

vous êtes tous invités à participer !

Merci pour votre geste de tri en faveur des enfants ! et de notre environnement !



Victoire GUILLOTEAU née le 13 août



FONTENIT Océane et REGNIER Alexis
GOURDIN Camille et CHAUVEAU Jordan
TESSIER Sarah et DELBART Thomas

le 29 août
le 19 septembre
le 3 octobre



Le Conseil Municipal s'associe à la joie et à la peine des familles

MOREAU Michel le 10 août
BODART Vincent le 13 août
BATIOT Marie le 11 septembre
BONNAUD Jeanne le 19 octobre

RECEVOIR LES INFORMATIONS PAR MAIL

N'hésitez pas à venir en Mairie pour remplir le document RGPD (droit à l'image de communication par le net) pour recevoir les infos communales par mail.

Des mails sont régulièrement envoyés pour informer les habitants : avis de tempêtes, fermeture de la mairie, coupures d'eau, communiqué de presse de la Préfecture etc...)

RAPPEL

A la demande de la Poste, pensez à mettre vos noms, prénoms et numéro d'habitation sur vos boîtes aux lettres

INFORMATION

#COVID19

10 RECOMMANDATIONS POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

- 1) Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- 2) Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- 3) Se moucher dans un mouchoir à usage unique.
- 4) Éviter de se toucher le visage.
- 5) Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- 6) Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.
- 7) Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire.
- 8) Aérer les pièces 10 minutes, au moins 3 fois par jour.
- 9) Utiliser les outils numériques de lutte contre la COVID-19
- 10) Limiter au maximum ses contacts sociaux (exemple : 6 personnes à table maximum)

Plus d'informations sur : gouvernement.fr/info-coronavirus





DÉCLARATION DE TRAVAUX

Nous vous rappelons qu'il faut impérativement déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie [pour tous les travaux extérieurs effectués sur un bâtiment existant](#) ou toute construction nouvelle de moins de 20 mètres carrés. Cette déclaration est obligatoire, y compris en dehors des espaces protégés.

Il s'agit par exemple des travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Piscine
- Ravalement de façade
- Réfection de couvertures
- Peintures extérieures
- Percement de façade et ouverture de baie (portes, fenêtres, ventilation)
- Changement ou modification des menuiseries (fenêtres, portes, volets etc...)
- Changement ou modification de devanture commerciale
- Construction neuve ou extension de moins de 20 m² (abri, garage, véranda etc...)
- Mise en œuvre de bardage en façade, construction d'une clôture etc...)

Les travaux plus importants modifiant la structure, l'affectation, la distribution ou entraînant des démolitions même partielles d'un bâtiment ou entraînant des créations de surfaces supérieures à 20 m² sont soumis à permis (permis de construire, permis de démolir ou permis d'aménager).

Les formulaires sont à retirer en mairie